

Conseil du 14 novembre 2023 Compte rendu

Ordre du jour

1. Accueil d'Olivia Federici, nouvelle gestionnaire de l'ED SHAL
2. Composition du Conseil – mise à jour et élection des membres extérieurs et des membres du bureau
3. Rôle du bureau
4. Dispense de Master 2 pour un titulaire de l'Agrégation
5. La cérémonie de remise des diplômes
6. La possibilité de se représenter pour un candidat malheureux à un CD
7. La prise en charge d'un membre de jury de thèse
8. Lourdeur administrative d'Adum
9. Le traitement des contrats doctoraux
10. Descriptif de la thèse sur articles
11. Questions diverses

1. Accueil de Olivia Federici en visio et sans image.
2. Le conseil procède à l'examen des trois candidatures pour les membres extérieurs à l'ED.
Le résultat du vote à bulletins secrets :

E. Fighiera : 13 oui
J. Jacquet : 5 oui, 6 non, 2 blancs
G. Lemarié : 12 oui, 1 non
J. Lepoutre : 10 oui, 2 non, 1 blanc

Sont élus **E. Fighiera, G. Lemarié, J. Lepoutre**. Un siège de membre extérieur reste à pourvoir.

Le conseil se prononce en faveur de l'intégration de V. Parisi comme membre du conseil puisque la Villa Arson est membre de l'ED.

3. Le bureau reste à élire, les membres du conseil ayant demandé un délai de réflexion. Il est souhaité qu'au moins un membre du conseil puisse représenter l'ED aux COPIL et COSP de chaque EUR, et puisse faire un rapide compte rendu au conseil pour les questions qui concernent l'ED. Cette mission, *a minima*, ne demande pas de surcharge de travail puisque les

DU siègent déjà dans ces instances. Rappel : le bureau = la directrice + 3-4 membres du conseil + 1 doctorant ou doctorante.

4. Le dossier de **Jonathan LAINE**, candidat à une dispense de master 2, pour entrer en doctorat est examiné. Le Conseil se prononce à l'unanimité pour accorder cette dispense à ce candidat titulaire de l'Agrégation et comptant déjà une longue expérience d'enseignement. Le projet de thèse est déjà amorcé et argumenté.
5. La cérémonie de remise des diplômes aura lieu en mars 24 tandis que la réunion de rentrée des années 1 et 2 s'est tenue le 11 décembre 2023.
6. La possibilité de se représenter pour un candidat malheureux à un CD est discutée mais la décision est reportée à un prochain conseil.
7. **La prise en charge** aussi bien financière que logistique d'un membre de jury de thèse s'avère extrêmement lourde, complexe et chronophage. Le principe de roulement et d'enveloppe selon les laboratoires s'est révélé difficile à poursuivre même si les laboratoires dits « en roulement » (CTELA, ESPACE, LAPCOS, LIRCES) ont généreusement accepté que leur gestionnaire gère l'intégralité des missions pour l'année 23-24 afin d'alléger le travail de la nouvelle gestionnaire de l'ED. L'ED remercie ces laboratoires ainsi que les autres qui ont parfois renoncé aux transferts de subvention – la gestion s'avérant trop compliquée en fin d'année civile.

Cela dit, il faut prévoir d'urgence une concertation qui réunisse les partenaires ED, UR, EUR et Campus pour envisager **une gestion simplifiée** de ce dossier.

8. **La lourdeur d'Adum** : les étudiants seront sollicités pour envisager une simplification des procédures qui évitera les redondances. Il est rappelé aussi que les dossiers Adum doivent être renseignés avec le plus de précision possible en évitant les oublis ou inexactitudes qui font perdre beaucoup de temps par la suite. **Le DT et le DU doivent vérifier en premier lieu les données renseignées.**

En particulier, on rappelle qu'un **non-HDR** ne peut assurer qu'une seule direction de thèse ou deux co-directions durant toute sa carrière et que, quoi qu'il en soit, cela passe par une demande de dérogation en CAC. **Le DU est tenu d'informer ses collègues et de vérifier la conformité de la procédure.**

Quant au **CSI**, la direction suggère de suivre simplement les préconisations nationales : Il comprend **au minimum 2 membres, un membre spécialiste, un membre non spécialiste. Le DU doit s'assurer de la conformité du CSI**, qui demeure pérenne durant toute la thèse.

« Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel du doctorant comprend un membre extérieur à l'établissement.

*« Il comprend **au moins un membre spécialiste** de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. Celui-ci est **habilité à diriger des recherches** ou équivalent. Ce membre doit disposer d'une expertise suffisante dans le domaine de recherche du doctorant ou de la doctorante suivie pour, notamment, s'assurer qu'il ou elle est capable de situer ses travaux dans le contexte scientifique international, présenter la démarche de recherche, l'originalité de ses travaux etc. Il ou elle, pourra intervenir, lors de la soutenance, en tant qu'examinateur ou président du Jury.*

*Le comité comprend également un **membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche** du travail de la thèse. Ce membre peut être un référent de l'école doctorale, un représentant de l'employeur du doctorant ou*

toute autre personne préparée à mener à bien les missions d'évaluation des conditions de la formation, de détection des dysfonctionnements et d'alerte.

Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant. »

9. Le traitement des contrats doctoraux

Constat est fait que cette longue journée d'auditions est très lourde et n'assure sans doute pas une parfaite équité entre tous les candidats. Une discussion s'engage sur trois points :

- Comment alléger la journée d'auditions ? il est proposé que le candidat enregistre préalablement une capsule vidéo où il présente son sujet de recherche – qu'il joindra à son dossier. La journée d'auditions serait alors consacrée à un échange entre les membres du conseil et le candidat – la journée serait ainsi allégée de toute la partie présentation. Cela paraît une excellente proposition.
- L'ED SHAL étant pluridisciplinaire, les sujets de recherche proposés sont très hétérogènes et, utilisant des méthodologies forcément différentes, il semble qu'ils ne permettent pas un traitement égalitaire des candidats. Il est demandé de faire un bilan des CD distribués selon les champs disciplinaires – ce qui demande du temps. Que proposer ? Plusieurs pistes sont envisagées qui ne remportent pas l'adhésion. La question reste en suspens et sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Le nombre de candidats présentés pour les CD est discuté également : serait-il judicieux d'indexer ce nombre sur le nombre d'HDR du labo plutôt que de proposer 3 candidats par labos sans distinction ?

Il faudra prévoir l'appel pour l'AAP interne, l'appel pour les différents prix : le prix de l'ED SHAL, le prix de la fondation UCA, le prix de la ville de Nice (Doyen Lépine).

La séance est levée à 16h.

Véronique Magri



Directrice de l'École Doctorale 86

UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR 

NOM - PRENOM	FONCTION	REPRESENTANT	EMARGEMENT	PROCURATION
MAGRI Véronique	DIRECTRICE ED SHAL		x	
<u>DIRECTION D'UNITÉS</u>				
ARASZKIEWIEZ Jacques	DIRECTEUR de L'URE "TRANSITIONS"		visio	
BERTINI Marie-Joseph	DIRECTRICE du LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE RECITS, CULTURES, ET SOCIETES		visio	JP Pellegrinetti
CHANQUOY Lucile	DIRECTRICE DE L'UMR "BASES , CORPUS, LANGAGE"		x	
CHARLIER Christophe	DIRECTEUR DE LA MSHS		excusé	
FUSCO Giovanni	REPRESENTANT DE L'UMR "ESPACE"		absent	
GALY Edith & LONG Thierry	DIRECTEUR DE L'UPR "LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE ET DE PSYCHOLOGIE CLINIQUES, COGNITIVES ET SOCIALES"		x	
JEAN Gregori	DIRECTEUR DE L'UPR "CENTRE DE RECHERCHE EN HISTOIRE DES IDEES"		visio	
LAUDATI Patricia	REPRESENTANTE DE L'UPR "SIC Lab"		x	
NORDERA Marina	DIRECTEUR DE L'UPR "CENTRE TRANSDISCIPLINAIRE D'EPISTEMOLOGIE DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS VIVANTS		visio	
PELLEGRINETTI Jean-Paul	DIRECTEUR de l'UPR "CENTRE DE LA MEDITERRANEE MODERNE ET CONTEMPORAINE"		représenté par MJ Bertini	
POTOT Swanie & LESCLINGAND Marie	DIRECTRICE DE L'UMR "UNITE DE RECHERCHE MIGRATION ET SOCIETE"		x	
QUILIO Serge	DIRECTEUR DE L'URE LINE, ESPE		absent	
PARISI Vittorio	REPRESENTANT de la VILLA ARSON		x	
THERY PARISOT Isabelle	DIRECTRICE DE L'UMR "CULTURES ET ENVIRONNEMENTS, PREHISTOIRE, ANTIQUITE, MOYEN-AGE		absente	
<u>REPRESENTANT PERSONNEL BIATSS</u>				
DELEMARRE Catherine	GESTIONNAIRE DU LIRCES		visio	
FEDERICI Olivia	GESTIONNAIRE DE l'ED SHAL		visio	
<u>MEMBRES EXTERIEURS - janvier 2023 - janvier 2027</u>				
BLANC-GARIDEL Fabien	METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR		absent	
FIGHERA Emmanuelle	<i>L'ARTISTIQUE</i> , DGA déléguée à la culture		nouvellement élue	
LEMARIE Gaëdig	CHEFFE DU PÔLE PARTENARIATS CULTURELS, MUSÉES NATIONAUX DU Xxe SIECLE DES ALPES MARITIMES		nouvellement élue	
LEPOUTRE Jules	IDPD, membre de LADIE		nouvellement élu	